

<https://enseignants.se-unsa.org/Lutte-contre-le-harcèlement-convaincre-plutôt-que-contraindre>



enseignants de l'Unsa



# Lutte contre le harcèlement : convaincre plutôt que contraindre

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 6 novembre 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis 2015, chaque année en novembre est organisée la Journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire. Cette année, elle a lieu le jeudi 7 novembre.

Des éléments nouveaux ?

Alors que l'an dernier, le ministre de l'Éducation Gabriel Attal avait fait du sujet du harcèlement scolaire un axe prioritaire, les balbutiements politiques d'Anne Genetet au ministère font passer le sujet dans un ensemble de dossiers à traiter qui sont plus ou moins urgents.

L'année 2023-2024 avait lancé plusieurs chantiers, faisant de l'amélioration du climat scolaire un objectif important, notamment à travers un plan interministériel décliné en 3 axes : prévenir, détecter, sanctionner. À l'Éducation nationale, l'expérimentation des cours d'empathie et la passation du questionnaire du CE2 au lycée étaient actées. Enfin, 150 équivalents temps plein (ETP) avaient été budgétisés pour déployer des référents en territoires afin de répondre aux situations de harcèlement en proximité.

En cette rentrée 2024, les référents sont en poste dans les départements et académies, les cours d'empathie doivent être généralisés et le dispositif pHARe est normalement totalement déployé.

Le questionnaire destiné aux élèves pour détecter les situations de harcèlement dans les classes est reconduit cette année, sur deux heures banalisées entre le 7 et le 15 novembre\*.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa ce sujet est important pour le bien-être de tous à l'École et doit être porté avec les moyens nécessaires.

Cependant, sans bilan avec les organisations syndicales ni nouveau groupe de travail relatif au plan interministériel lancé l'an dernier, les chantiers concernant l'Éducation nationale ont tout de même été soit généralisés soit mis en place de façon plus ou moins opaque. Pour exemple, le bilan rédigé par le ministère sur les cours d'empathie expérimentés interroge quant aux résultats sur lesquels il s'appuie.

Les personnels engagés dans la lutte contre le harcèlement en établissement au sein du dispositif pHARe ou ceux référents en département et académies dans les cellules dédiées méritent qu'un bilan soit fait quant à son organisation, au temps de travail alloué, à l'impact sur le climat scolaire... Il semble que la mise en place ait été effectuée de façon disparate selon les académies et ce bilan devra aussi faire un focus sur ces éventuelles disparités territoriales. Il n'y a que sur le temps long que celui-ci pourra être crédible, temps nécessaire aux collègues investis dans la réalisation des objectifs ambitieux qui ont été fixés. Des points d'étape sont nécessaires et souhaités.

Par ailleurs, les missions doivent être valorisées et les conditions de travail améliorées afin que les personnels puissent les poursuivre de façon sereine et durable.

Le SE-Unsa a donc adressé cette semaine ces demandes à travers une lettre à la ministre.

>> [\\*Lire notre article sur le questionnaire destiné à détecter les situations de harcèlement](#)